

L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE FOUT DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Assemblée nationale a adopté le 10 juin 2008 le projet de loi n° 63 concernant la *Charte des droits et libertés de la personne*. Elle n'a pas jugé bon de profiter de cette occasion pour corriger une douzaine de fautes de français que l'Asulf a dénoncées à plusieurs reprises à chacun des membres de l'Assemblée nationale, y compris à ceux du cabinet. Le législateur a reconduit des erreurs grossières qui font tache dans cette loi fondamentale, par exemple :

période de probation	au lieu de	période d'essai	référer la demande à un juge	au lieu de	renvoyer à
temps supplémentaire	"	heures supplémentaires	disposer d'une demande	"	décider de, se prononcer sur, statuer sur
avis, objet, jour, lieu de l'audition	"	audience	entendre et décider d'une demande (quel zeugma!)	"	entendre une demande et en décider

Comment reprocher au personnel enseignant, aux élèves et aux étudiants de faire ces mêmes fautes? Comment blâmer les employeurs et les syndicats de les reproduire dans les conventions collectives? Comment critiquer les médias de les diffuser? Les experts de la Charte, soit les juristes qui la rédigent, la commentent ou l'interprètent, vont continuer de propager ces fautes.

Et dire que la version française de la *Charte canadienne des droits et libertés* ne contient pas de telles incorrections. N'est-ce pas gênant et scandaleux à la fois? Serait-ce que les traducteurs fédéraux connaissent mieux leur langue que les légistes québécois? Le mauvais exemple vient de haut. C'est par la tête que le poisson pourrit, dit le proverbe.

Robert AUCLAIR

Pour tout dire, 2003-2008

Monsieur Jacques Laurin, linguiste et docteur de l'Université de Strasbourg, a annoncé en décembre dernier que la 64^e livraison du bulletin *Pour tout dire* serait la dernière. Le mensuel était distribué gratuitement par Fax-Affaires au Québec et à l'étranger depuis la naissance du bulletin électronique en septembre 2003. On l'expédiait à 17 000 abonnés et son lectorat avoisinait 30 000 personnes.

Tous les amoureux de la langue française, et les membres de l'Asulf en particulier, regretteront la disparition du bulletin. Il répondait et répondrait toujours à un besoin criant tant les barbarismes et les anglicismes déparent notre langue. Heureusement, il est toujours possible de consulter à distance les notes et commentaires publiés au

cours des années (www.faxaffaires.com) à l'égal de la table alphabétique cumulative.

Tous remercieront monsieur Laurin et Fax-Affaires d'avoir tenu le flambeau pendant six ans. Et on souhaitera que quelqu'un prenne le relais.

SOMMAIRE

Une nécessaire modernisation de l'orthographe	2
Un « chef exécutif » ou un chef de cuisine?	2
Grande Place à Rimouski et Place Centre-Ville à Thetford	3
Le 26 décembre : jour des soldes d'après Noël	3
WATERLOO, un nom bien français!	4
Conventions collectives de la Ville de Québec	4
Décès d'un membre de l'Asulf	4

Une nécessaire modernisation de l'orthographe

L'orthographe de la langue française a subi au fil du temps des modifications dont l'ampleur varie selon les époques. La toute dernière modernisation est celle qui a été approuvée en 1990 par l'Académie française et par le Conseil supérieur de la langue française à Paris, laquelle a donné lieu à la publication des « rectifications » le 6 décembre 1990 au *Journal officiel*. Au Québec, le 18 janvier 1991, un avis favorable à ces rectifications a été rendu public par le Conseil de la langue française

Il n'est plus temps de tergiverser. La modernisation de l'orthographe doit être perçue comme une saine et légitime évolution de la langue française pour laquelle un remue-ménage était devenu indispensable, à l'instar, par exemple, de l'espagnol, du turc, de l'allemand, du tchèque qui, dans les décennies plus récentes, ont subi une rhytidectomie qui leur a été on ne peut plus salutaire. La modernisation de l'orthographe agit à la manière d'un bronchodilatateur et vient corriger un certain nombre d'incongruités, de scories, d'anomalies et d'irrégularités chroniques, et, de ce fait, contribue incontestablement à améliorer la qualité de la langue française écrite.

Aurel Ramat [www.ramat.fr/] résume ainsi l'importance et l'urgence à accorder à la modernisation de l'orthographe : « L'orthographe appartient à notre patrimoine... l'église Notre-Dame aussi. Cela ne signifie pas qu'il faut les laisser à l'abandon. Sans entretien, l'église tomberait en ruines. L'orthographe figée aussi. » Il faut sans hésitation adhérer à cette évolution du français et appliquer dès maintenant l'entièreté des « rectifications ».

Au Québec, le Groupe québécois pour la modernisation de la nouvelle norme ou GQMNF [www.renouvo.org/gqmnf // www.nouvelleorthographe.info] diffuse l'information sur le sujet dans tous les milieux. Le Groupe fait partie du grand réseau panfrancophone international, RENOuvo [www.renouvo.org/], qui a un rôle de coordination. Tous sont invités à en devenir membres.

Jocelyn LAVOIE
Membre de l'Asulf et du
GQMNF

Un « chef exécutif » ou un chef de cuisine?

L'Asulf est récemment intervenue auprès d'un grand nombre de restaurateurs pour leur demander de corriger l'appellation fautive « chef exécutif », utilisée très souvent au Québec pour désigner le chef de cuisine. Pour sa part, l'Association des restaurateurs du Québec portera sous peu cette requête de l'Asulf à l'attention de ses membres.

Le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme utilise aussi cette expression pour nommer le cuisinier qui dirige l'ensemble du personnel d'une cuisine. On sait qu'il s'agit là d'une traduction littérale et servile de l'expression anglaise « executive chef ». Rien de surprenant que cette personne soit appelée le chef de cuisine. Dans le cas d'un grand établissement où la cuisine occupe plusieurs pièces, on parlera aussi du chef des cuisines, rappelle l'Asulf.



Le mot « exécutif » est bien français, mais il n'a pas tous les sens de son homonyme anglais « executive ». On peut parler correctement du pouvoir législatif (l'assemblée des députés), du pouvoir exécutif (le conseil des ministres) et du pouvoir judiciaire (l'ensemble des tribunaux). En français, ce mot est un terme du vocabulaire politique, soutient l'Asulf.

Et elle conclut que le mot « exécutif » ne peut servir à désigner ou qualifier une personne; il ne peut non plus être employé pour qualifier des organismes qui ne sont pas politiques, contrairement à l'anglais qui le fait couramment. Voilà pourquoi ce mot est employé fautivement, à l'imitation de l'anglais, dans nombre de situations au Québec.

Citons une phrase de Talleyrand, ministre des Relations extérieures sous Napoléon, qui a écrit : « ... pour un ambassadeur, un bon chef de cuisine est un auxiliaire peut-être plus précieux qu'un bon chef de cabinet ».

Grande Place à Rimouski et Place Centre-Ville à Thetford

Il y a encore des promoteurs qui pensent valoriser leurs projets immobiliers en les affublant du mot « place ». C'est ce qui se produit à Rimouski et à Thetford. Pourtant, il y a vingt-neuf ans que l'Office québécois de la langue française a normalisé le mot place : il ne peut désigner un bâtiment parce qu'il devient alors un anglicisme.

Les termes ne manquent pas en français, pour nommer une construction. Il suffit de penser à complexe, ensemble, tour, maison, centre, palais, édifice et cité, selon le contexte.

Aussi l'Asulf a-t-elle invité le promoteur dans chacun des deux cas ci-dessus à remplacer le mot place par un terme correct en français pour désigner son projet immobilier.

L'Association a saisi également les deux villes ci-dessus de ce dossier puisqu'elles sont engagées dans ces projets de construction. Elle leur a signalé que la Charte de la langue française prévoit que l'Administration, qui comprend les municipalités, ne peut employer le mot place pour désigner un bâtiment ou un ensemble immobilier.

C'est un dossier à suivre!

Le 26 décembre : jour des soldes d'après Noël

Les appellations Soldes d'après Noël, Super solde, Grand solde, Méga solde, Super liquidation d'après Noël, Rabais d'après Noël et autres semblables ont eu le vent dans les voiles le 26 décembre dernier. L'Asulf a relevé plus d'une centaine d'entreprises qui ont employé ces expressions françaises pour annoncer leurs soldes du lendemain de Noël.

C'est là une évolution encourageante, d'autant plus que ce sont des grandes entreprises, souvent de langue anglaise, qui donnent l'exemple. À titre d'information, en voici quelques-unes :

Sears	Future Shop	Brault + Martineau	Sports Experts
Wal Mart	Old Navy	Signature Maurice Tanguay	Oberson
Toys « R » Us	Linen Chest	Dumoulin	Bureau en gros
Canadian Tire	West Jet	Rona	Archambault
Zellers	La Baie	Jean Coutu	Léon Meubles

Il faudra faire encore mieux à la fin de l'année.

Conseil d'administration

Président : Gaston Bernier/Vice-président : Serge Bouchard/Trésorier : Étienne Giasson/Secrétaire : Léone Tremblay

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Membres : Jean Baril, Alain Bélanger, Jean-Guy Lavigne, Lola Lebrasseur, Gilles Levasseur et Michel Sparer

Tirage : 1 000 exemplaires Périodicité : 4 fois l'an Dépôt légal : ISSN 1209-434X

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à L'Expression juste. Le formulaire d'adhésion est disponible sur le site internet www.asulf.ca

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125, Québec G2J 1N3 Téléc. 418-658-7178 asulf@globetrotter.net

WATERLOO

Un nom bien français!

Une ville du Québec, située en Montérégie, porte le nom de Waterloo et est bâtie sur le pourtour d'un lac du même nom. Cette appellation a été donnée à la suggestion d'anglophones installés à cet endroit, qui voulaient souligner la victoire des troupes de Wellington et de Blücher sur l'armée de Napoléon le 18 juin 1815.

« Waterloo » est un village de Belgique situé en Wallonie, une région de langue française. Ce nom est prononcé « OUA-TER-LÔ » par tous les Wallons.

Les anglophones appellent cet endroit « **Ouateurlou** » parce qu'ils prononcent le mot selon la phonétique propre à leur langue, tout comme ils disent « Québec » et « Mónn-tri-âll ».

Les francophones n'ont pas à les imiter et à renoncer à la prononciation française de ce nom français, même s'il désigne un endroit situé à l'extérieur de la Belgique.

Note : Il en est de même de zoo, que les Québécois prononcent à l'anglaise « zou », alors qu'ils disent bien « zo-ologique » et non « zoulogique ».

Conventions collectives de la Ville de Québec

On pourrait croire que le plus difficile est fait lorsque les fautes d'une convention collective sont identifiées. On peut en douter.

Il y a au moins deux ans, l'Asulf a présenté aux syndicats de la ville Québec, de même qu'aux autorités municipales, une liste de barbarismes (« subordonnement », « ci-haut »), d'anglicismes (« cédulé », « surtemps », employés « réguliers »). Il semble très difficile de remplacer ces expressions défailtantes par les termes français (conformément, ci-dessus, fixé, heures supplémentaires, employés permanents).

L'Asulf, sous la plume de monsieur Auclair, est intervenue de nouveau en janvier 2009 auprès de toutes les personnes mêlées de près ou de loin au dossier et les encourage à apporter toutes les améliorations linguistiques souhaitables. Il serait remarquable que la ville commence son cinquième centenaire avec des conventions collectives exemplaires.

Décès d'un membre de l'Asulf

Monsieur André Gaulin informe l'Association qu'un membre, le professeur Gaston Laurion, lequel fit carrière à l'Université Concordia, est décédé le 23 décembre dernier. Bien connu de celles et ceux qui se battent pour l'usage de la langue française et pour sa qualité, le disparu était non seulement membre de l'Asulf, mais aussi de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de l'Association québécoise des professeurs de français, du Front francophone international et de la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française.

Le citoyen Laurion a lutté jusqu'à sa mort pour le Québec français et pour un Montréal français. Il s'est souvent exprimé par ses lettres au Devoir et par de nombreux courriels de solidarité francophone envoyés à des amis et à des correspondants.

